



Convois exceptionnels : une cartographie en ligne pour des trajets plus tranquilles !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 05/04/2021
- Dernière mise à jour de la fiche : 05/04/2021

Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère de l'intérieur du 29 mars 2021](#)

Pour faciliter la planification des trajets des convois exceptionnels et leur permettre de gagner du temps, une cartographie nationale vient d'être mise en ligne sur la plateforme « Géoportail »...

Convois exceptionnels : un nouvel outil pour une meilleure planification

Depuis 2006, une plateforme internet appelée Géoportail créée par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), permet d'avoir accès librement et gratuitement à des données géographiques de référence de l'ensemble du territoire français.

Récemment, la Délégation à la sécurité routière (DSR), en partenariat avec l'IGN, a mis à disposition sur cette plateforme une cartographie nationale faisant apparaître les réseaux routiers pouvant être utilisés par les transports exceptionnels.

Ainsi, ils peuvent planifier facilement leur trajet et visualiser à l'avance les éventuels franchissements difficiles pour ce type de convois, comme les passages à niveau ou les ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.).

Ce service poursuit plusieurs objectifs :

- prévention routière ;
- sécurisation de la circulation des convois exceptionnels ;
- gain de temps pour les professionnels concernés.

La cartographie peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.geoportail.gouv.fr/transports-exceptionnels>

Retenez qu'une cartographie nationale faisant apparaître les réseaux routiers pouvant être utilisés par les transports exceptionnels vient d'être mise en ligne par la Délégation à la sécurité routière.